

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Halte Scolaire de l'Étincelle Inc.	2015015				Le 26 juin 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Halte de l'Étincelle					(506) 344-3022		
Adresse							
70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T	1N8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Karine Basque			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Discussion avec l'administratrice concernant le mémo sur qui fut envoyé. Observation: Séance des toilettes, jeux libres, collation, le La halte est maintenant conforme selon les normes et la l recommandé.	ecture d'un	e his	stoire pa	ar l'édu	catrice		
original signé par Karine Basque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis original signé par	e Da	ate			ai 2024		
Katie-Alice Basque Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	L	e 29 m	ai 2024		
Signature de rexploitant ou de la personne designée	Di	ale					